

## Demande de versement anticipé dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement

### Demandeur / Demandeuse:

Employeur			
Nom		Prénom	
Rue		NPA / Ville	
Canton		Etat civil	
Date de naissance		N° AVS	

### Nature et hauteur du versement anticipé:

Montant du versement anticipé demandé :

Date du versement anticipé:

Utilisation :  remboursement prêt hypothécaire  
 paiement du prix d'achat  
 autres :

**Banque / Etude de notaire (destinataire du virement et numéro de compte):**

**Adresse du registre foncier responsable** (pour une acquisition immobilière en Suisse uniquement):

**En cas de mise en gage d'un montant comme garantie pour la banque, veuillez contacter la Fondation.**

### Documents requis:

- Contrat de vente dûment signé
- Copie de l'extrait de l'inscription actuelle au registre foncier. A défaut, veuillez joindre une copie du contrat de vente muni du timbre du journal du registre foncier.
- Contrat de prêt hypothécaire ou indication du compte du crédit de construction en confirmant qu'il s'agit d'un compte spécial auquel le demandeur / la demanderesse n'a pas d'accès direct.
- Confirmation du domicile, si le demandeur / la demanderesse n'est pas domicilié(e) en Suisse.

Aevum Fondation de Prévoyance ne pourra prendre de décision en vue de l'octroi d'un versement anticipé qu'après avoir examiné les documents requis. La Fondation de Prévoyance se réserve le droit de demander des preuves supplémentaires.

**Signature et confirmation:**

Je soussigné(e) confirme:

- avoir reçu et pris connaissance des règles relatives à la l'Ordonnance sur l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle.
- avoir été informé(e) du montant des frais d'administration.
- avoir été rendu(e) attentif aux conséquences du versement anticipé, spécialement du montant de la réduction des prestations de prévoyance.
- avoir été orienté(e) de la possibilité de conclure une assurance complémentaire afin de combler la lacune de prévoyance que crée le versement anticipé.
- avoir été informé(e) que:
  - le versement anticipé est assujéti à l'impôt au niveau fédéral et cantonal.
  - la propriété du logement est soumise à une restriction du droit d'aliéner qui sera inscrite au registre foncier.
  - le versement ne sera pas effectué directement mais sur un compte du crédit de construction ou sur un compte hypothécaire.
  - la Fondation prélèvera l'impôt à la source au moment du versement en cas d'acquisition ou de construction d'une résidence principale à l'étranger.

**Je confirme que le versement anticipé est utilisé pour l'acquisition de mon logement à usage propre.**

Lieu / Date : \_\_\_\_\_

Lieu / Date : \_\_\_\_\_

Signature du demandeur / de la demandeuse:

Signature du conjoint\*:  
**(officiellement authentifiée)**

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

*Case destinée à l'authentification officielle*

**\* Veuillez joindre un document d'identité officiel  
(carte d'identité, passeport, permis de conduire)**